



Confédération Nationale
de la Boulangerie
et Boulangerie-Pâtisserie
Française

Dominique ANRACT
Président



Communiqué de presse

« BOULANGER DE FRANCE » LA MARQUE DES ARTISANS BOULANGERS

Paris, le 28 septembre 2020. **Boulanger de France** est la marque, lancée en janvier dernier lors du salon Europain, créée par la Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française. La Confédération a mis en œuvre cette Charte de qualité avec un seul but : qu'elle devienne le code de référence de la profession. Ce document décrit une série d'engagements, validés par un organisme de certification, en matière de fabrication en privilégiant le « fait maison », de choix des matières premières, d'hygiène et de bien-être, d'accueil des clients, sans oublier la dimension sociétale.

Ce qui différencie un artisan "Boulanger de France", c'est le respect des exigences de la marque, c'est un artisan fier de fabriquer ses pains, sa viennoiserie, ses pâtisseries, sa restauration boulangère et qui sait le dire à ses clients.

Une campagne de publicité **TV, radio et replay** qui démarre le **28 septembre jusqu'au 1^{er} novembre** appuiera cet objectif en trois axes :

- un spot **TV** en mode « sponsoring » (4 et 8 secondes) sur les écrans de **France 2** dans l'émission présentée par Nagui « **N'oubliez pas les paroles** », à 18h45, émission suivie au quotidien par 2,5 millions de téléspectateurs - **90 présences sur 5 semaines** ;
- des passages **radio** (10, 20 et 45 secondes) sur **RTL**, première radio de France avec 6,5 millions d'auditeurs par jour, - **94 présences sur deux semaines** ;
- **le replay** sur My TF1 (10 secondes) - du 12 octobre au 1^{er} novembre.

Les objectifs du plan média :

- Faire connaître la marque auprès des consommateurs ;
- Mettre en avant les Boulangers de France et le savoir-faire artisanal de ceux qui s'engagent dans ces valeurs, à travers **le slogan** de la campagne :

« Fait par nous, fait pour vous ! »

Cette charte marque l'identité de la boulangerie artisanale : une véritable opportunité pour la profession répondant aux attentes des **consommateurs** : **12 millions au quotidien**.

En savoir plus :

www.boulangerdefrance.org et [Facebook](#) Suivez-nous sur notre chaîne [YouTube](#)

Contact presse : Anne Aldeguer
Tél. : 01 53 70 16 25
aaldeguer@boulangerie.org

La Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française, présidée par Dominique Anract, est l'unique organisation professionnelle nationale représentative des 33 000 entreprises artisanales de la boulangerie et boulangerie pâtisserie employant plus de 180 000 personnes salariées et non salariées réalisant un chiffre d'affaires annuel de 11 milliards d'euros TTC.